



Ministère des solidarités et de la santé
Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

Accès au corps des attachés d'administration de l'État

DESCRIPTION DE L'EMPLOI

Catégorie : A B C

Corps : Attaché d'administration de l'État

Voie de recrutement : promotion par la voie du détachement de fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi, en application de l'article 93 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

Les attachés d'administration de l'État sont chargés, soit de missions spécialisées, soit de tâches d'administration générale. Selon le cas, ils contribuent à l'élaboration du travail réglementaire, ou sont chargés de la mise en place et du suivi des procédures administratives. Ils peuvent exercer des fonctions d'expertise, de conseil et d'encadrement.

Les attachés d'administration de l'État peuvent être affectés en administration centrale ou dans les services territoriaux des ministères chargés des affaires sociales.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent déposer leurs candidatures les bénéficiaires de l'obligation d'emploi, tels que définis à l'article L. 5212-13 du code du travail :

- ayant la qualité de titulaire de la fonction publique,
- justifiant au 1er janvier 2021 de quatre années au moins de services publics.

FORMATION

Les candidats sélectionnés suivront une formation dans l'un des cinq **Instituts Régionaux d'Administration (IRA)** :

- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Bastia](#) ;
- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Lille](#) ;
- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Lyon](#) ;
- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Metz](#) ;
- [Site officiel de l'Institut régional d'administration de Nantes](#).

La formation commencera début septembre 2021.

La durée du détachement est fixée à une année, à l'issue de laquelle, en cas d'avis positif, le fonctionnaire est déclaré apte à être intégré dans le corps de détachement.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes du **26 avril au 26 mai 2021**. Pour candidater, les candidats devront constituer un dossier de candidature complété et signé, téléchargeable sur le site internet des ministères chargés des affaires sociales à l'adresse suivante : <https://solidarites-sante.gouv.fr/article/acces-par-la-voie-du-detachement-a-un-corps-de-categorie-superieure>

Le dossier de candidature doit être accompagné des pièces justificatives suivantes :

1. tout document justifiant du bénéfice de l'obligation d'emploi (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), justificatif du versement d'une rente accident du travail ou maladie professionnelle, justificatif d'une pension d'invalidité, justificatif d'une pension militaire d'invalidité, ...),
2. un curriculum vitae.

Les candidats présélectionnés seront auditionnés à partir du mois de juillet 2021 dans les locaux du ministère à PARIS.

Les dossiers de candidature sont à retourner, au plus tard le 26 mai 2021, à l'adresse postale suivante :

Ministères chargés des affaires sociales
Direction des ressources humaines
Département du recrutement - mission recrutement concours
AAE 2021 (détachement BOE)
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : drh-concours@sg.social.gouv.fr

(Version avril 2021)